

## Rapport du MISE pour le plénum du 14 mars 2007

Messieurs les présidents de la commune et du conseil général, madame et messieurs les conseillers communaux, messieurs de l'administration, collègues du conseil général et membres du public bon soir.

Le MISE soutient la demande de crédit d'engagement pour la construction de la salle polyvalente et pour le déplacement du local de la pétanque. Comme nous l'avons déjà déclaré en décembre 2005 nous ne souhaitons pas retarder la construction étant donnée la forte attente de la population et les besoins des activités sportives et scolaires

Néanmoins nous devons constater, suite au travail de la commission ad hoc, que la polyvalence de la salle augmente de façon importante les coûts de construction, car cette polyvalence nécessite des installations particulières bien plus importantes que pour une simple salle omnisports ; Citons entre autres la nécessité d'un système d'aération pour 600 personnes, l'installation d'une paroi mobile, un nombre plus important de sorties de secours, une paroi anti-feu, un système de refroidissement pour plus de 600 personnes et des parois d'obscurcissement pour les spectacles. Tous ces équipements, indispensables à une salle polyvalente, sont chers. Afin de respecter la capacité financière de la commune et le budget imposé les compromis suivants ont du être fait:

- Disparition de la paroi mobile
- Revêtement particulier pour le sol de la 3<sup>ème</sup> salle
- 3 locaux non finis.
- Un nombre insuffisant d'armoire de rangement
- Des aménagements extérieurs très limités voir inexistant, si l'on pense aux pistes de pétanque
- Et la nécessité de devoir compter sur le mobilier de l'ancienne salle de gym pour accueillir 600 personnes assises.

Si certaines installations ont du être supprimées, nous souhaitons réserver la possibilité d'une future installation de panneaux solaire sur le toit. Cet équipement pourrait se faire, par exemple dans le cadre de camps de jeunes ou d'un programme de cité de l'énergie.

Il est donc nécessaire de prévoir le passage des conduites dans le toit pour s'assurer du maintien de la parfaite étanchéité de ce dernier.

Saluons encore le choix du système de chauffage, basé sur la géothermie, qui actuellement satisfait tout le monde au collège de Charnot.

Pour conclure,

nous suivons les propositions de la commission ad hoc, qui relève la nécessité d'une paroi mobile et une puissance électrique adaptée à tous les types de manifestations afin que la salle ait un minimum de polyvalence.

Postulat 44 : il nous semble de plus en plus urgent de se pencher sur la gestion de la consommation de énergie sur la commune. Il existe des logiciels de suivi de la consommation d'énergie qui mettent en évidence, en temps réel, les surconsommations éventuelles.

Nous sommes favorable à ce n°44 postulat déposé par la commission de gestion.

Postula 45 :

Nous soutenons ce postulat, proche de celui déposé par le MISE il y 3 ans. Nous pensons que l'inventaire doit être mis en lien avec les besoins actuels et futurs de la commune.

Nous ne sommes pas satisfaits de la réponse donnée par le conseil communal en décembre dernier au postulat n°39. Je rappel succinctement la question :

Premièrement : quel serait le coût, pour la commune, de la gratuité de la déchetterie de la Botsache ?

Deuxièmement quel est le coût de l'adhésion à la déchetterie des Vernets ?

Nous attendons des chiffres sur le coût d'une éventuelle gratuité car nous dire que cela à un coût nous semble évident.

Nommer un membre du MISE à la commission de gestion.

Merci pour votre attention.

Pour le MISE, Vincent Günther